

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'ATTRIBUTION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
DANS LE CADRE DE L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE  
COMMERCIALE**

**Nom et adresse de la personne publique :**

Syndicat Mixte Portuaire Royan – Bonne Anse  
1 rue de la Vieille Jetée – CS 90053  
17201 ROYAN CEDEX

**Objet :** Le Syndicat Mixte informe le public de l'appel à candidature pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'exercice d'une activité commerciale dans le Port de Royan décomposée comme suit :

- Une autorisation d'activité professionnelle dont la nature est : **Bateau-taxi, promenade en mer, pêche en mer.**
- Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une surface de terrain nu de 8 m<sup>2</sup> destinée à accueillir un kiosque/billetterie (non fourni) pour les besoins de l'exploitation objet de la présente.
- Un emplacement de navire à flot, objet d'un contrat annuel, de dimensions maximales de 11.99m x 4.00m, facturé sur la base des tarifs en vigueur.

Tous les projets d'aménagements à terre ou à flot devront être validés par le Syndicat avant toute réalisation.

**Lieu d'exécution :** Port de Royan.

**Date de début de l'AOT :** 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Durée :** la durée des autorisations sera proposée par le pétitionnaire et ne devra en aucun cas dépasser cinq années, sauf à justifier d'investissements nécessitant une durée plus longue pour permettre l'amortissement complet des installations.

**Redevance** : à titre d'information, la redevance annuelle globale sera composée comme suit:

- Une redevance fixe, correspondant à l'occupation du domaine public à terre, pour la surface destinée à recevoir un kiosque/billetterie (8 m<sup>2</sup>).
- Une redevance d'amarrage pour le bateau à flot, selon tarification portuaire en vigueur. Une place sera mise à disposition et fera l'objet d'une facturation annuelle, y compris en l'absence physique du navire.
- Une redevance variable calculée sur la base de 3% du chiffre d'affaires réalisé grâce à l'obtention des autorisations objets de la présente.

**Type de procédure** : appel à la concurrence pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'exercice d'une activité commerciale.

**Date limite de réception des candidatures** : 17 décembre 2018

**Documents à fournir** :

- Formulaire de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire avec activité(s) commerciale(s) dûment rempli disponible sur [www.port-royan.com](http://www.port-royan.com) ou à solliciter à l'adresse suivante : [contact@port-royan.com](mailto:contact@port-royan.com)
- Un dossier complet intégrant tous documents et informations permettant au Syndicat Mixte d'appréhender et d'analyser au mieux la proposition du candidat. Le syndicat se réserve le droit de solliciter le candidat pour tout complément d'information.

**Conditions d'attribution** :

Les candidats seront départagés selon l'appréciation globale de la qualité du dossier présenté, notamment au regard de :

- la contribution à l'animation du port et à sa mise en valeur,
- la période d'ouverture,
- la proposition des aménagements et investissements envisagés dans le respect du site,
- la pertinence et la qualité de la communication envisagée,
- la qualité de la proposition commerciale,
- les mesures prises pour limiter les nuisances auprès notamment des autres usagers du port.

Les candidats ayant répondu au mieux à ces conditions d'attribution seront reçus pour leur préciser les modalités de l'occupation et de l'exploitation du domaine public.

Le lauréat sera celui qui aura obtenu la meilleure notation au regard du critère énoncé.

Les dossiers de candidature devront être remis par pli postal à l'adresse suivante :

**SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ROYAN BONNE-ANSE**  
**1 rue de la Vieille jetée – CS 90053**  
**17201 ROYAN CEDEX**

ou par voie électronique à l'adresse suivante : **contact@port-royan.com**